

# Compte rendu de la réunion du Conseil des Sages

**Lundi 6 septembre 2021**

**MEMBRES PRESENTS :** DERVAL Monique, FREMONDIERE Brigitte, FAVROT Annick, BELLANGER Marcelle, DEFOIS Janine, OSSEY Marie-France, BIZIERE Gérard, LEFORT René, MAYER Hervé, GRELLIER Jean-Louis, SAUVAGE Jean-Michel, CADY Bernard

**MEMBRES EXCUSES :** VIVIEN Josette, FUZEAU René, GUILLEMETTE Dominique, LACOUR Agnès,

**MEMBRES ABSENTS :** LABAISSE Jean-Pierre,

**ELU REFERENT PRESENT :** BERNIER Marc

## **1- Ouverture de la réunion**

Accueil par Bernard CADY à 14h35.

Signature de la feuille de présence .

Désignation d'un secrétaire de séance : Gérard BIZIERE .

## **2- Approbation compte rendu du Conseil des Sages du 17 mai 2021 :**

Compte rendu adopté à l'unanimité

## **3- Nom de la résidence (rue Carnot /rue des Poilus) :**

En début d'été, la Municipalité, par l'intermédiaire de son élu référent, Marc Bernier, avait fait la demande au Conseil des Sages, de se mettre en recherche pour trouver un nom à la Résidence, qui est en construction à l'angle de la rue Carnot et de celle des Poilus. Une réponse devait être donnée avant le 15 août.

Toutes les réponses ont été transmises par Bernard CADY à Marc BERNIER pour la date indiquée. Le Conseil Municipal a retenu une de nos propositions : « Résidence CARNOT »

Marie-France OSSEY n'a pas apprécié la démarche, elle aurait préféré que la question soit débattue en réunion de Conseil des Sages.

Marc BERNIER lui a répondu qu'il y avait un caractère d'urgence à donner une réponse à tous les acteurs de ce projet, et donc qu'on ne pouvait pas attendre la date d'aujourd'hui (6 septembre) pour faire notre proposition.

Par ailleurs, c'était clairement indiqué dans le mail que Bernard CADY a envoyé en juillet (avec la date limite du 15 août), et aucune réaction pour exprimer un mécontentement n'avait été formulée au cours de cette période.

## 4- Point sur les missions en cours :

### 4.1 Commission Attractivité / Développement économique (Référent : René LEFORT)

- Réunion du 7 juin 2021
  - Présents :
    - Wilfried BIDEZ
    - Monique DERVAL
    - Jean-Michel SAUVAGE
    - René LEFORT
- Visionnage du dernier compte-rendu et du site et territoire
- Commentaires
  - o La finalité du document ne nous paraît pas évidente car Chalonnais est déjà très attractive et il paraît déjà difficile de pouvoir s'y installer.
    - La décision de faire ce document est néanmoins maintenue.
  - o Il nous semble opportun de faire réaliser la présentation du document final par le service communication de la mairie.
- Validation des différents indicateurs d'attractivité proposés dans le compte-rendu du 3 mai
- Répartition du travail pour développer chaque indicateur :
  - o Cadre de vie et accessibilité par Jean-Michel SAUVAGE
  - o Dynamisme commercial, industriel par Monique DERVAL
  - o Vie sociale par René LEFORT

Nota : chacun peut participer au développement en contactant l'une des 3 personnes inscrites.

- Pour le développement de ces indicateurs nous avons besoin de données statistiques sur l'emploi, les commerces, les écoles, les services médicaux, etc.

o Ces données nous seront communiquées par la mairie qui a déjà envoyé les documents suivants :

- Etats des lieux phase 1 – ABS Chalonnes sur loire – Mai 2021 ( Sylvie CLEMENT pour le CCAS)
- Liste agriculteurs
- Liste artisans commerçants
- Liste assos 2021
- Liste assos patrimoine culture
- Liste commerçants du marché

Prochaine réunion prévue en octobre.

## **4.2 Santé-sommeil-bien-être**

( Référente : Brigitte FREMONDIERE)

Nous n'avons pas pu développer cette commission comme nous l'aurions voulu par rapport aux conditions sanitaires en vigueur, et par manque d'intervenants pour les mêmes raisons. Tout devrait s'arranger d'ici la fin de l'année .

## **4.3 Etats des lieux à risques/bancs**

(Réfèrent : Hervé MAYER)

Envoi mail du 2 juillet 2021

Proposition de "devoirs de vacances", avant de se retrouver en septembre ou octobre 2021 pour faire un point d'avancement.

Je nous ai réparti le territoire de la commune en fonction ( le plus possible ) de nos proximités respectives ... et en espérant que l'état de santé de Dominique lui permettra de participer à ces actions.

René : la Gare et l'Onglée

Dominique : la Bourgonnière jusqu'à la D17

Brigitte ; L'Ile de Chalonnes

Jean - Louis : la Guinière + le triangle D751 / D762

Hervé : centre ville + entre la Loire et la D751

Les objectifs sont :

1) de cartographier la position des bancs publics ( existants ou endroits où il faudrait en ajouter ).

2) de situer les endroits potentiellement accidentogènes.

Tout ceci devrait nous permettre de préparer le terrain en vue des réunions que j'ai souhaité organiser avec les référents de quartier, sachant que celles - ci ne se teindront sans doute pas avant quelques mois.

Hervé MAYER demande s'il est possible d'avoir des cartes IGN de la commune de Chalennes. Marc BERNIER va suivre cette demande auprès des services techniques.

Une prochaine réunion est prévue en octobre.

## **4.4 Geste premiers secours**

(Réfèrent : Jean-Louis GRELLIER)

En contact avec la Protection Civile, une réunion est prévue le 15 septembre avec des responsables .

## **4.5 Propreté**

(Réfèrent : Gérard BIZIERE)

Une prochaine réunion aura lieu prochainement

## **4.5 Fibre**

(Réfèrent : Jean-Michel SAUVAGE)

Réunion du 9 juin 2021

Présents :

Marc Bernier - Conseiller municipal

Gérard Bizière - Conseil des Sages

Jean Michel Sauvage - Conseil des Sages

Excusée : Brigitte Frémondrière - Conseil des Sages

Avancement :

Noëlla Coutault nous a transmis les noms des exploitants des différentes parcelles concernées par l'élagage.

Il faut maintenant trouver les adresses et envoyer un courrier.

Anjou Numérique indique que le délai de réalisation de l'élagage est compris entre septembre 2021 et mars 2022 et demande de les tenir au courant de l'avancement.

D'après Quentin Tricheux, les 2 secteurs les plus urgents sont CHALL08 et CHALL09 (fin septembre) et la longueur de haies concernées représente environ 1 Km.

Si les exploitants ou propriétaires concernés ne peuvent pas réaliser le travail, nous pourrions leur proposer les services d'un élagueur qui interviendrait sur l'ensemble des secteurs.

Actions : Recherche des adresses :

CHALL08 : G. Bizière

CHALL09 : JM Sauvage

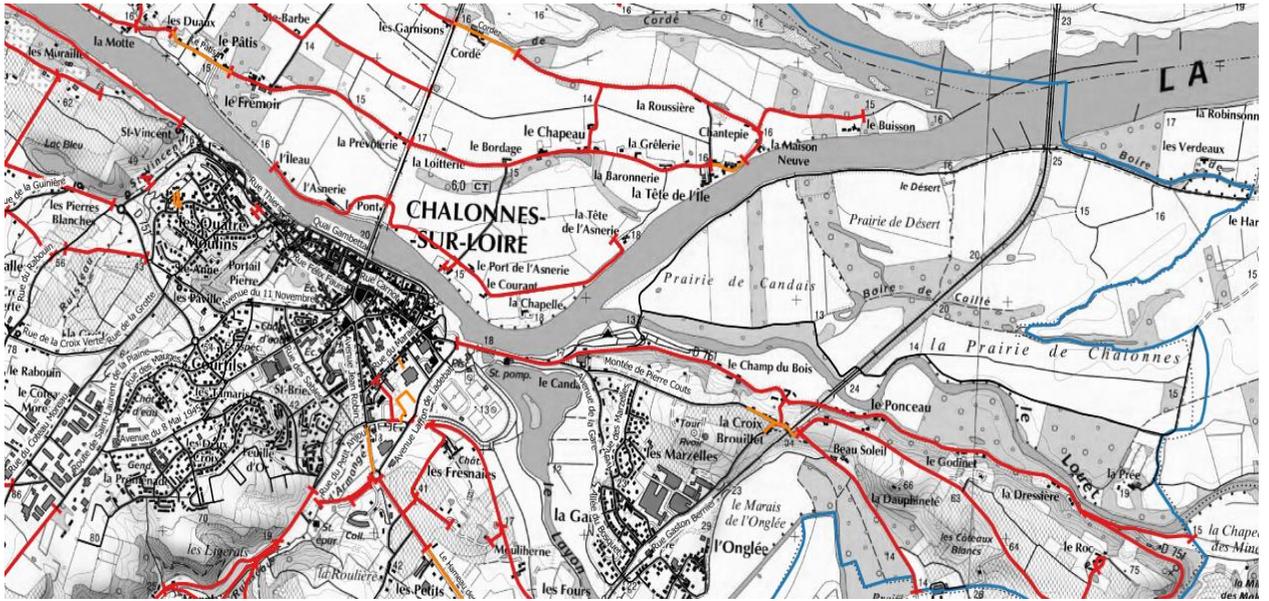
Rédaction du courrier par les services de la Mairie , indiquant les parcelles concernées, rappelant la loi du 26 juillet 1996 qui impose aux riverains de couper les arbres à proximité des lignes téléphoniques et indiquant la possibilité de faire réaliser le travail par un élagueur. Les réponses seront adressées à la mairie (Conseil des Sages) ou par mail. Action : JM Sauvage

Recherche d'un élagueur avec l'appui du service technique de la mairie. Action : Marc Bernier

Une demande est faite à Marc BERNIER d'établir un document attestant de la démarche des membres du Conseil des Sages, en cas de contact avec d'éventuels propriétaires ou exploitants, concernant l'élagage

## **5- Mission Adressage des voies**

( Référente : Monique DERVAL)



Le Conseil des Sages est invité à chercher et à proposer des noms pour toutes les voies en rouge ou en orange . Monique DERVAL a préparé 3 cartes de la commune de Chalonnnes , en définissant 3 secteurs de travail, et en apposant des gommettes numérotées sur chaque voie à nommer.



## **Il nous faut donc constituer 3 groupes d'adressage :**

**Groupe 1 : Brigitte FREMONDIERE** (responsable ) , Marcelle BELLANGER, Marie-France OSSEY.

**Groupe 2 : Janine DEFOIS** ( responsable), René LEFORT, René FUZEAU, Josette VIVIEN, Bernard CADY.

**Groupe 3: Monique DERVAL** (responsable), Annick FAVROT, Jean-Michel SAUVAGE, ,Jean-Louis GRELLIER, Hervé MAYER, Gérard BIZIERE, Dominique GUILLEMETTE.

## **Déroulement chronologique :**

- Recherche des noms des voies : septembre / 15 octobre
- Exposition hall de la mairie : 18 octobre / 5 novembre ( perm. Sages)
- Numérotations 15 octobre/ 15 décembre
- Décisions au Conseil Municipal de janvier 2022

## **Enjeux de l'Adressage :**

- Condition à l'éligibilité à la fibre optique  
« Chaque bâtiment doit être identifié par une adresse unique » ( poste)
- Autres enjeux
  - Secours ( pompiers, ambulance , samu , etc...)
  - Livraisons
  - GPS

## **Qu'est ce qu'une bonne adresse ?**

- Une adresse normée doit être :
  - Unique
  - Non ambiguë
  - Géolocalisable
- Une adresse se compose d' :
  - Un numéro de voie
  - Un type de voie
  - Un article
  - Un mot directeur

Exemple : 2 Rue des Fontaines

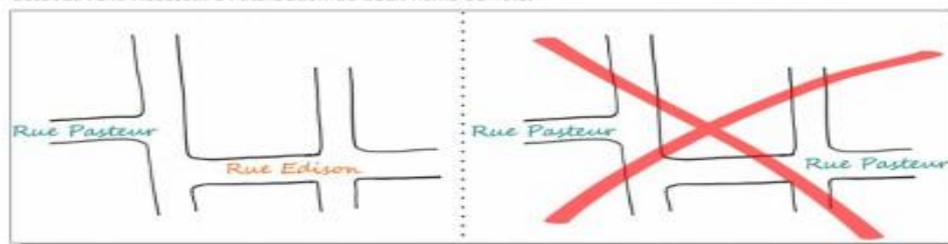
## Bien choisir le terme qui convient ; route / rue / allée / chemin , etc...

<b>Allée</b>	Voie bordée d'arbres, de haies, de plates-bandes / Passage étroit
<b>Avenue</b>	Grande voie urbaine structurante souvent bordée d'arbres
<b>Boulevard</b>	Large rue souvent bordée d'arbres, Voie de communication plus large qu'une rue ou qu'une avenue qui traverse une ville
<b>Chemin</b>	Voie de terre aménagée pour aller d'un point à un autre
<b>Cours</b>	Promenade publique plantée d'arbres / Boulevard urbain
<b>Impasse</b>	Rue, ruelle sans issue / Voie à une seule entrée
<b>Passage</b>	Galerie couverte et réservée aux piétons
<b>Place</b>	Espace découvert auquel abouti plusieurs rues
<b>Quai</b>	Voie publique entre l'eau et les maisons
<b>Route</b>	Voie carrossable, aménagée pour aller d'un lieu à un autre / Voie de campagne
<b>Rue</b>	Voie publique aménagée dans une agglomération, entre les maisons ou les immeubles
<b>Ruelle</b>	Petite rue étroite
<b>Sentier</b>	Voie étroite, moins large qu'un chemin inaccessible aux véhicules
<b>Square</b>	Jardin public
<b>Venelle</b>	Petite rue étroite

## • Quelques règles

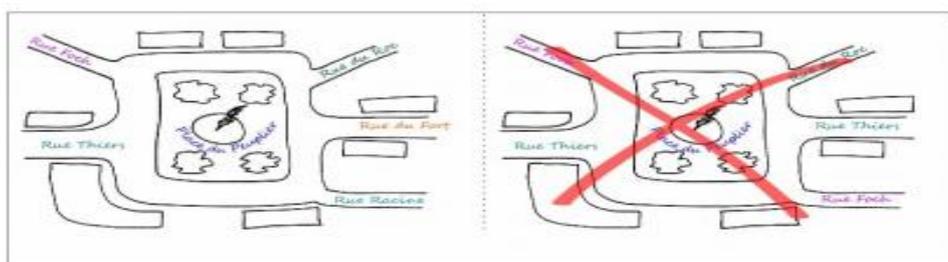
### Voie avec discontinuité

Les voies ne doivent pas présenter de discontinuité dans leur parcours. Le décochement schématisé ci-dessous rend nécessaire l'attribution de deux noms de voie.



### Voie avec discontinuité nommée

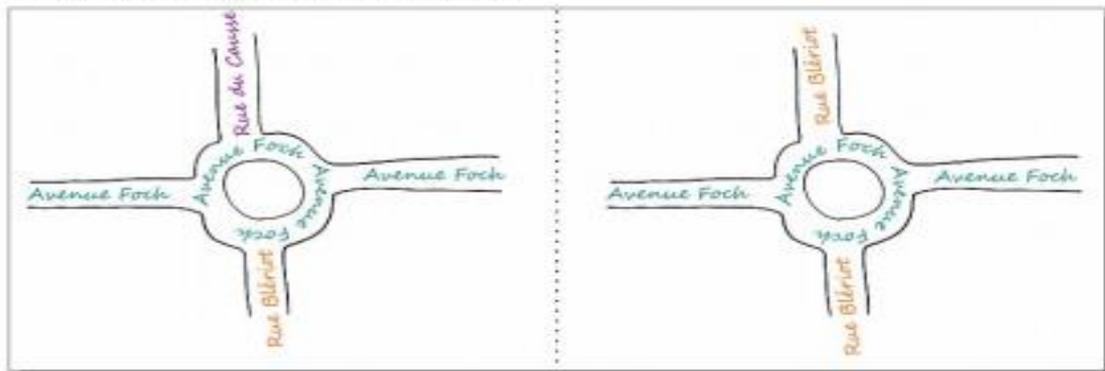
Les voies ne doivent pas présenter de discontinuité nommée. Ci-dessous, les voies doivent porter des noms différents de part et d'autre de la place schématisée.



### Voie avec giratoire

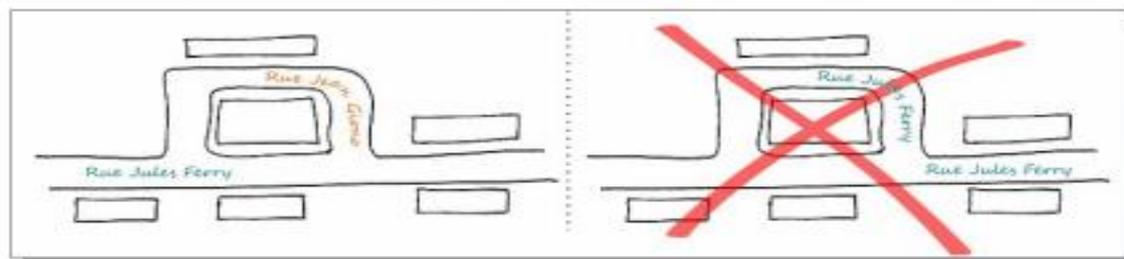
**Avec voie traversante unique,** (ci-dessous à gauche) une seule voie traverse le giratoire en conservant son nom. Les autres rues en changent.

**Avec voies traversantes multiples,** (ci-dessous à droite) les voies traversent le giratoire en conservant leur nom. La plus importante nomme le giratoire.



### Voie avec double raccordement

Une voie avec double raccordement doit être identifiée par un nom de voie. Elle ne doit pas prendre le nom de la voie à laquelle elle est rattaché.



NOMMER

NUMEROTER

CAS PARTICULIERS

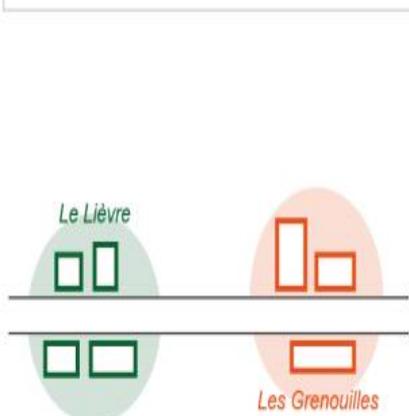
## HOMONYMIE

## HOMOPHONIE

	Plusieurs voies ont le même nom dans une commune	Plusieurs voies ont le même mot directeur dans leur libellé ou un nom à phonétique identique
Exemple	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue Saint-Vincent (Faye d'Anjou)</li> <li>- Rue Saint-Vincent (Thouarcé)</li> <li>- Rue Saint-Vincent (Faveraye-Mâchelles)</li> <li>- Rue Saint-Vincent (Champ-sur-Layon)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue des Vignes</li> <li>- Impasse des Vignes</li> </ul>
Que faire ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attribuer un nouveau nom de manière à conserver une seule voie avec son nom d'origine</li> <li>→ La voie ayant le plus de points adresse conserve le nom d'origine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver les noms (Déconseillé par les services d'urgence)</li> <li>- Attribuer un nouveau libellé à la voie ayant le moins de points adresse</li> </ul> <p>ATTENTION : Ne pas créer d'homophonie lors de la création de nouvelles voies</p>

# LES HAMEAUX

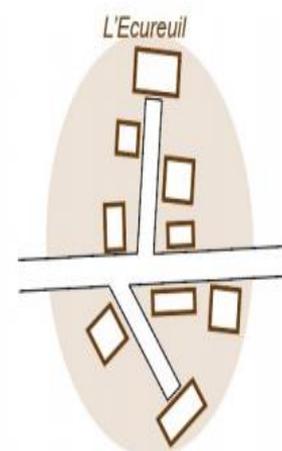
## 3 cas possibles



Succession de plusieurs hameaux le long d'une même voie



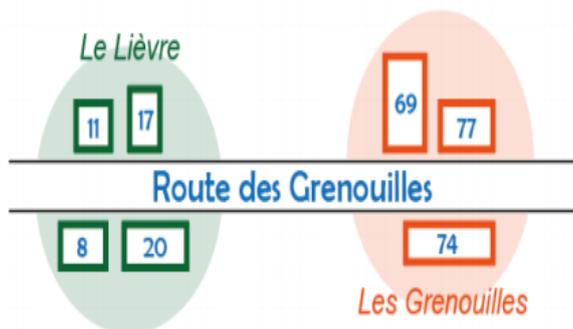
Hameau au bout d'une voie



Hameau composé de plusieurs voies

# LES HAMEAUX

## CAS 1 : Succession de plusieurs hameaux le long d'une même voie



1. Nommer la voie qui traverse les hameaux
  - Il est possible d'utiliser le nom d'un hameau comme mot directeur
2. Numéroté les bâtiments avec le système métrique

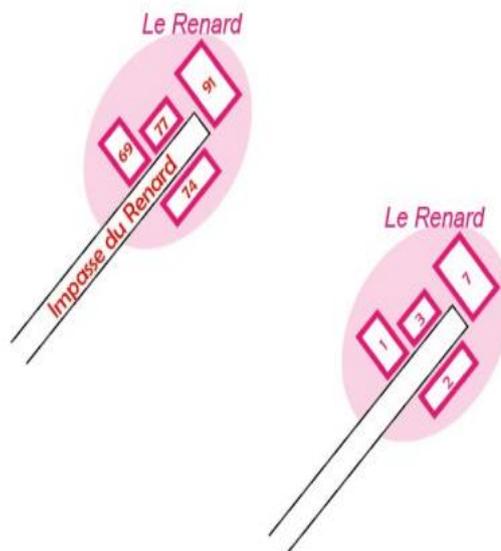
Monsieur X  
Le Lièvre  
49XXX COMMUNE



Monsieur X  
Le Lièvre  
17 Route des Grenouilles  
49XXX COMMUNE

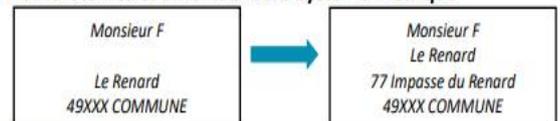
# LES HAMEAUX

## CAS 2 : Hameau au bout d'une voie



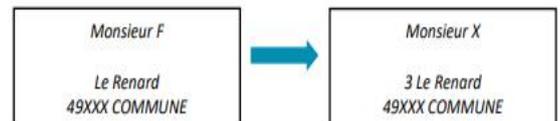
### Préconisation

1. Nommer la voie
2. Numéroté les bâtiments avec le **système métrique**



### Autre possibilité

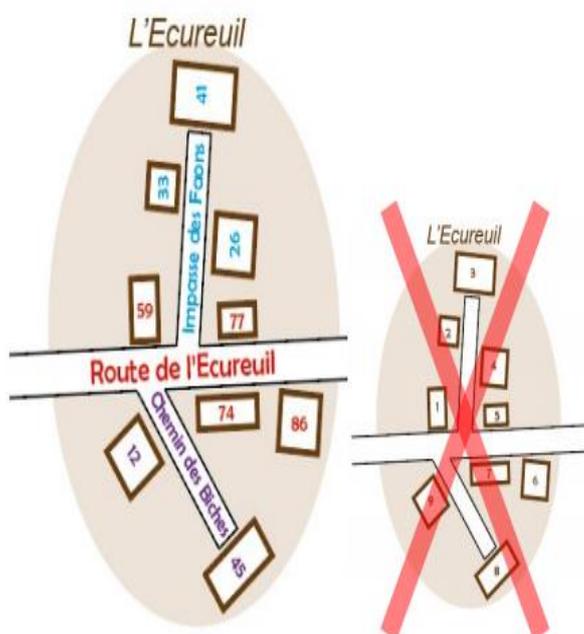
1. Conserver le nom du hameau comme nom de voie
2. Numéroté les bâtiments avec le **système continu**



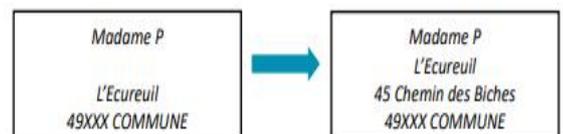
*Seul cas où il est possible de conserver le nom du lieu-dit mais ce n'est pas recommandé par les services de secours car le type de voie est une information importante.*

# LES HAMEAUX

## CAS 3 : Hameau composé de plusieurs voies



1. Nommer chaque voie
2. Numéroté les bâtiments avec le système métrique



## 6- Questions diverses

### Informations sur le congrès national :

4, 5 6 novembre 2021

à JEUMONT ( Hauts de France)

### Informations sur le salon Habitat Senior :

Le 20 septembre 2021 14 h / 21 h Halle des Mariniers

Marc BERNIER informe qu'une présentation du **Conseil des Sages et de ses travaux** de l'année aura lieu soit au conseil municipal de novembre , soit à celui de décembre.

Fin de la réunion à 16h40.

### ***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DES SAGES***

***Lundi 15 novembre , 14h30 , salle du conseil municipal.***

*Merci à Gérard BIZIERE pour la prise de notes pendant la réunion ;*